



16ème législature

Question N° : 12099	De M. Mathieu Lefèvre (Renaissance - Val-de-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > Personnels des établissements médicaux-sociaux au plan d'attractivité	Analyse > Personnels des établissements médicaux-sociaux au plan d'attractivité.
Question publiée au JO le : 10/10/2023 Date de changement d'attribution : 30/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Mathieu Lefèvre interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur l'application du plan complémentaire d'attractivité pour le personnel hospitalier prévu par le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2024 aux aides-soignantes des établissements médico-sociaux relevant de la convention collective 51, dont l'exercice de la profession souffre d'un défaut d'attractivité patent.